



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents :** M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHER, MELLAC, Adjoint.

Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h10), CHEVAUCHET (arrivée à 19h30), COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. CHAMBARD et CHAREYRE, Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHER, Adjointe ; Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTHER, Adjointe.

-----  
Intervention du Lieutenant FORTHOFFER, Commandant de Brigades de gendarmerie, et de Monsieur Stéphane STRADY, Chef de service de police municipale de St Laurent.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, les remercie pour leurs présentations et profite de leur présence pour apporter une réponse à Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal (question adressée par mail), concernant les troubles causés par les gens du voyage.

Il informe donc le Conseil que ces derniers sont gérés par l'ARTAG avec qui il a pris contact au moment de leur arrivée à Saint-Laurent. Cette association suit leurs déplacements. Ainsi, ils devaient se rendre sur une aire à Bourg mais celle-ci étant déjà occupée, ils ont dû poursuivre leur chemin. La communauté de communes Bresse et Saône ayant ensuite refusé de leur ouvrir l'aire située sur Replonges, ils sont venus s'installer sur

notre commune. Monsieur le Maire indique qu'ils n'ont pas créé de souci particulier : ils ont réglé à la commune un forfait électricité et eau, et ils ont indemnisé le propriétaire pour les fourrages couchés.

-----  
Madame Fabienne PERCHE est désignée secrétaire de séance  
-----

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.  
-----

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- M. Bernard BROYER : parcelle A626 ; 560-575-590 quai Bouchacourt ; studio et parking.
- M. Jean-Pierre PAGNEUX et Mme Ginette SEGUIN : parcelles A805 et A810 ; 52, rue Chevalier Burtin ; 12 a 92 ca.
- M. Thibault BARBAN et Mme Doriane VACHERON : parcelle A 279 ; 70 rue de la Poste ; appartement de 98,03 m<sup>2</sup> + cave + remise.
- SCI BFL2P : parcelles A 696 et A 699 . 34-58 rue Tony Révillon ; local commercial de 50,37 m<sup>2</sup>.
- M. Jordan BRENON : parcelle A593 ; 33 rue Neuve ; appartement de 88,67 m<sup>2</sup>.
- M. Frédéric LARGE : parcelle A232 ; 56 rue de la Levée ; appartement de 63 m<sup>2</sup>.

**RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**  
-----

• **ADMISSION EN NON VALEUR**

DÉCIDE d'admettre en non valeur la somme de 69,60 euros correspondant à des factures impayées.

DIT que cette admission en non valeur se fera par l'édition d'un mandat au compte 6541.  
-----

• **BUDGET LOCAL COMMERCIAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

DÉCIDE la modification des comptes suivants sur le budget 2021 « Local Commercial » :

**FONCTIONNEMENT -DÉPENSES :**

C/66111 – intérêts réglés à l'échéance = - 662,00 €

C/673 – titres annulés = + 662,00 €  
-----

• **LOGICIEL DE GESTION DE CANTINE ROPACH – MISE EN PLACE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

DÉCIDE qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 les inscriptions à la cantine se feront par le biais du logiciel ROPACH cantine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'utilisation correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires y afférents.  
-----

• **MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION – ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT : GEPU**

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à MBA.

• **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR DES AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS À LA GENDARMERIE**

ADOpte l'opération et les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	352.995,00 €	Conseil départemental 01	67.949,00 €
		St Laurent S/Saône	285.046,00 €
<b>Total</b>	352.995,00 €	<b>Total</b>	352.995,00 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre.

Devant le nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine, le schéma d'organisation du temps méridien va être modifié.

Ainsi à compter de septembre 2021, il y aura 2 services, les maternelles mangeant en premier.

Intervention de Sandrine GAULTIER, Adjointe :

Comme l'a dit précédemment Monsieur le Maire, il y aura bien une classe supplémentaire à la rentrée. Cela a été validé par l'inspecteur d'académie.

Un inventaire du matériel et des différents travaux à effectuer au sein de l'école pendant la période des congés scolaires d'été va être réalisé cette semaine.

Concernant l'Acquisition d'Equipement numérique pour l'école, le dossier (en plusieurs étapes) a été validé et il ne reste qu'à attendre la validation finale du montant de la subvention accordée.

Une réunion a été organisée le 7 juin dernier à la salle des fêtes avec les membres du CCAS, avec Mmes REBOUD et FILLON (Assistants sociales), Laetitia SWADIEK de l'Espace de Vie Social (CLEM) ainsi que Mme VINCENT GIROD et Mr ROCH de l'association OASIS D'AMOUR.

Cette réunion avait pour but d'expliquer aux membres du C.C.A.S. le travail des assistantes sociales sur le territoire et de pouvoir connaître les actions menées par les travailleurs sociaux.

Après une présentation du territoire par Mmes REBOUD et FILLON, celles-ci ont pu rappeler le rôle du C.C.A.S. pour mettre en œuvre et organiser l'aide sociale au profit des habitants de St Laurent. Elles ont listé ensuite les aides sociales et les actions à mener par le C.C.A.S. (et celles qu'il ne peut pas faire) au niveau de la commune. Réunion très instructive pour les membres du C.C.A.S.

Une fois la réunion terminée avec les assistantes sociales, le rapport « Analyse des Besoins Sociaux » a été validé par tous les membres du C.C.A.S. Un exemplaire sera transmis aux Conseillers Municipaux avec ce compte rendu.

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 23 Juin à la salle des fêtes avec les diverses associations de la commune (Sou des écoles, AS St Laurentine Football, Les Sauveteurs (musique), le REX Athlétique, Le Souffle de l'Espoir (Théâtre), les parents d'élèves, les professeurs des écoles et directrice d'école, pour donner des explications en concertation avec le CLEM et discuter de ce P.E.D.T.

A travers celui-ci, en complément de l'école, la commune de Saint-Laurent-Sur-Saône affirme sa volonté de soutenir toutes les actions éducatives durant l'ensemble des temps de vie de l'enfant : temps scolaire, périscolaire, temps familial et temps libre. L'objectif de la collectivité est, parallèlement aux actions des enseignants et des parents, de faciliter la mise en place d'un environnement socio-éducatif qui contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes tout en étant conscient des enjeux et des contraintes liées à la vie en société, soucieux d'un meilleur « vivre ensemble ».

La commune affirme ses orientations éducatives et souhaite que ce projet contribue à une meilleure complémentarité éducative et assure une continuité et une cohérence éducative entre les différents acteurs socio-éducatifs de la commune.

Lors de cette réunion une très bonne dynamique de la part de toutes les associations, et de toutes les personnes présentes a été ressentie. Tous ayant fait part de leur envie de s'impliquer et de pouvoir travailler en collaboration avec le CLEM, l'école, la bibliothèque, la municipalité.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, exprime sa satisfaction concernant cette réunion au cours de laquelle l'ensemble des acteurs étaient unis dans la même démarche.

Intervention de Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint : lecture du compte-rendu (transmis par mail aux Conseillers le matin même) de la Commission des travaux qui s'est réunie le samedi 3 juillet.

Concernant le jardin du Souvenir et l'ossuaire dont la façade commence à se dégrader, la Commission a proposé de les rénover.

Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, confirme que le jardin du Souvenir « n'est vraiment pas digne ».

Monsieur MARTINEZ, Adjoint, poursuit en indiquant qu'il reste seulement 2 cases libres au colombarium, c'est pourquoi il est envisagé d'en acquérir un supplémentaire, le coût étant de 7.000 euros.

Il termine en insistant sur la qualité des travaux effectués sur les portes de l'Eglise.

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, souhaite connaître la procédure utilisée afin d'obtenir des devis.

Il lui est répondu que pour chaque chantier plusieurs entreprises sont consultées.  
Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, insiste sur la nécessité de diversifier les contacts.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, reprend la parole afin d'évoquer les travaux qui ont pu être réalisés sur le terrain de foot grâce à la mutualisation et à l'aide des communes voisines :

- Prêt par Replonges de son épaveuse pour la haie
- Conclusion d'une convention de prestation avec la Mairie de Mâcon pour l'engazonnement du terrain de football, le rouler, la 1<sup>ère</sup> fertilisation et la fourniture des matériels pour un coût total de 1.176,21 euros.

Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, indique que ce n'est pas la bonne période pour engazonner.

- Les travaux sur le terrain de foot ne devant pas être finis pour la reprise en septembre, Pont de Veyle a accepté de partager son terrain le temps nécessaire.

Il répond ensuite aux questions adressées par mail par Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal :

- concernant les agrès santé en partie retirés : ils ont été démontés afin d'être remis aux normes. Par précaution, les goujons ont été coupés.
- retour d'un distributeur de billet sur la commune : ce n'est pas dans l'air du temps. Aucune solution n'a été trouvée malgré des entretiens avec les banques. Une telle installation laisse un reste à charge pour la commune beaucoup trop important (de l'ordre de 50.000 €).
- l'absence de lumière depuis plusieurs mois sur le parking de la rue du 13 août 1944 ainsi que sur la place Casimir Ordinaire : aucun Saint-Laurentin n'a contacté la Mairie à ce sujet. Concernant la place, Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, précise que le grand lampadaire n'est pas en panne mais qu'il n'est pas branché.
- la non-réception par certains habitants du dernier bulletin municipal : il rappelle que la distribution de celui-ci est effectué par des bénévoles, à savoir les Conseillers Municipaux volontaires. Il se peut donc que des boîtes aux lettres aient été oubliées, certaines étant difficiles d'accès.

Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, aimerait que soit organisée, à l'instar du 8 mai et du 11 novembre, une cérémonie au Monument aux Morts pour le 14 juillet.  
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, lui répond qu'il s'agit d'une décision à prendre en Conseil Municipal, cela sera donc évoqué lors de la prochaine séance.

Celui-ci souligne ensuite la bonne ambiance qui a régné ce dimanche sur le marché grâce à l'animation des Sauveteurs et ce malgré la pluie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05**

Le Maire  
Jacques DOUSSOT